



**MUNICIPALITÉ
SAINT-PAUL-DE-MONTMINY**

“BÂTIR ENSEMBLE”

Aux citoyens et citoyennes,

La municipalité de Saint-Paul-de-Montminy vous dépose deux documents exposant des planifications de projets pour les prochaines années ainsi que le budget adopté pour l'année financière 2025.

Budget municipal :

Le budget municipal présente l'ensemble des dépenses et revenus qui permettent à la Municipalité de fournir les services à la population, d'entretenir ses infrastructures et de réaliser de nouveaux projets. Le budget établit les prévisions financières pour une année financière soit du 1^{er} janvier au 31 décembre. Suite à l'adoption du budget, un règlement de taxation est préparé et adopté dont le résultat sera, par la suite, la préparation des comptes de taxes aux citoyens. Il est prévu que pour l'année 2025, l'augmentation des taxes générales combinées sera de 3% à cela s'ajouteront des modifications de taxes de services.

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Au verso, vous est présenté le Programme triennal d'immobilisation qui est la planification, sur un horizon de trois ans, des projets prévus de la Municipalité ainsi que des investissements qui y sont rattachés. Ce programme vise à fournir à la Municipalité un outil de planification des investissements compte tenu de ses priorités de développement et des ressources financières dont elle dispose lui permettant d'évaluer l'incidence financière des projets futurs et d'élaborer un calendrier de réalisation.

Conclusion

Ceci est un court résumé du résultat des réflexions des élus de la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy dans la planification et l'orientation de votre Municipalité dans l'atteinte des objectifs visés tout en considérant la capacité de payer de ses citoyens.

Claudette Aubé, directrice générale adjointe